

Infos Palestine

Bulletin de la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine n°23 — |anvier/Février 2009 — 2 €

Numéro spécial bande de Gaza Après Gaza: l'Europe doit revenir à une diplomatie de paix

Le 14 janvier dernier, l'UE a annoncé une « pause » Le 20 janvier, après l'annonce du cessez-le-feu uniladans son rapprochement avec Israël. Aucune condam- téral par Israël, l'UE, poussée par un remarquable nation, aucune sorte de menace même voilée qui pèse- sursaut de conscience de l'opinion publique eurorait sur ce rehaussement n'a été émise. Il s'agit d'une péenne, décide de mener une diplomatie active avec mesure « technique » et « pas politique » selon la l'objectif de retrouver un rôle plus important – moins Commissaire aux relations extérieures Benita Ferrero dépendant – de celui qu'elle a eu à l'ombre de G. W. Waldner. Comme si l'opération israélienne dans la Bush. Mais si l'UE aborde alors la question de l'ouverbande de Gaza, entre le 27 décembre et le 13 janvier, ture des points de passage de et vers la bande de Gaza, n'était qu'une parenthèse sans importance.

ment de démocratie, de respect des droits de l'Homme, le Conseil fait la sourde oreille, jusqu'à quand ? quer les relations UE/Israël:

et, à l'initiative de la présidence française, confirment en particulier nucléaire. leur décision de rehausser les liens avec Israël. Le 27 **décembre**, débute l'offensive militaire israélienne sur la bande de Gaza qui va durer 22 jours.

celle du blocus est mise entre parenthèses...

En juin 2008, les ministres des Affaires étrangères eu- Or comme nous l'avons vu, le partenariat entre l'UE et ropéens avaient décidé d'entamer un processus de né- Israël est fondé sur le principe de la conditionnalité, et gociations dans le but de renforcer les relations entre notamment sur celui du respect des droits de l'Union européenne et Israël, dans le cadre de la poli- l'Homme. L'Europe, avec laquelle Israël réalise tique européenne de voisinage. Désormais, à partir l'essentiel de ses échanges, dispose ainsi avec la susd'avril 2009, Israël passera du statut d'associé à celui pension de l'accord d'association d'un instrument décide partenaire privilégié. Mais les ministres européens sif pour exercer une vraie pression pouvant amener ont rappelé que ce statut « doit être basé sur des va- Israël à respecter le droit. L'opinion publique le veut, leurs communes pour les deux parties, particulière- le réclame, le Parlement l'a déjà recommandé en 2002,

d'application de la loi et des libertés fondamentales, Dans l'immédiat, l'UE doit avoir le courage et la cohéde bonne gouvernance et de loi humanitaire interna- rence de suspendre le renforcement de ses relations tionale ». Quatre temps forts récents vont alors mar- avec Israël. Elle doit exiger la fin du blocus de la bande de Gaza. Elle doit nommer les violations du Le 3 décembre, face à la situation dans la bande de droit qui y ont été commises. Elle doit abandonner le Gaza, le Parlement européen estime qu'il n'est pas paradigme dominant de la lutte contre le terrorisme et encore opportun de procéder à un approfondissement revenir à une claire diplomatie de paix en proposant des relations avec Israël. Le 8 décembre, les 27 mi- un cadre de négociations pour l'application des résolunistres des Affaires étrangères de l'UE passent outre tions de l'ONU, incluant la question du désarmement,

Sommaire:

- Attaque dans la bande de Gaza réponse au discours officiel israélien pages 2 et 3
- Les Palestiniens d'Israël, autres victimes de la guerre à Gaza page 4

Attaque dans la bande de Gaza

Le 27 décembre 2008, le gouvernement israélien lançait l'opération « Plomb durci » dans la bande de Gaza, la plus meurtrière depuis 1967. Les représentants israéliens ont avancé plusieurs arguments pour justifier cette opération. La Plateforme des ONG françaises pour la Palestine propose en 6 points de répondre à ces arguments et donner une autre grille de lecture sur ces trois semaines de guerre.

I. « Israël n'avait pas d'autre choix que d'attaquer en riposte aux roquettes tirées par le Hamas depuis 8 ans, à l'origine de la mort de 20 civils israéliens. Comme tous les pays, Israël a le droit et le devoir de défendre ses citoyens. »

Les tirs de roquettes ne peuvent être présentés comme un événement indépendant de la politique israélienne d'isolement de la bande de Gaza, qui a créé les conditions de la radicalisation actuelle.

Malgré le « désengagement » israélien en 2005, la bande de Gaza a continué et continue d'être soumise par Israël au contrôle de son espace aérien, de son espace maritime ainsi que de ses frontières terrestres. Cette politique s'est renforcée depuis l'élection du Hamas en janvier 2006 pour devenir un blocus total, suite à la prise de contrôle de la bande de Gaza par le Hamas en juin 2007. Ce blocus est une violation de l'Accord sur l'accès et le mouvement signé entre l'Autorité palestinienne, Israël et l'Union européenne, qui n'a jamais été appliqué. Le Conseil européen s'est déclaré prêt à « réactiver la Mission Européenne d'Assistance aux Frontières » au passage de Rafah avec l'Egypte » et « d'étendre son assistance à d'autres points de passage. »

Les restrictions qu'impose Israël, à défaut d'amoindrir le Hamas, ont conduit à un affaiblissement des infrastructures de base, à un accroissement de la pauvreté et une augmentation du taux de chômage. Avant l'attaque israélienne, 3 500 entreprises sur 3 900

avaient fermé temporairement ou définitivement et 80% de la population vivait dans la dépendance de l'aide humanitaire.

En représailles au lancement de roquettes sur le territoire israélien, la population de la bande de Gaza était soumise depuis deux ans à des bombardements que John Dugard, Rapporteur spécial de l'ONU pour les droits de l'Homme dans les territoires occupés, qualifiait de « graves crimes de guerre ». Depuis 2005, 1 245 Palestiniens ont été tués. Israël défendra d'autant mieux ses citoyens s'il s'attaque aux causes de leur insécurité, en mettant fin au blocus et à une occupation longue de 41 ans, condamnée par la communauté internationale. Le droit de légitime défense d'un pays ne signifie pas la violation les droits de l'ensemble d'une population.



Quartier résidentiel de Tel al-Hawa - Ville de Gaza (Al Haq)

2. « Israël a mis fin à son occupation de la bande de Gaza au cours du « désengagement » de 2005. De la bande de Gaza aurait du naître la base d'un Etat palestinien mais ses habitants ont choisi la voie du conflit. »

En août 2005, le gouvernement israélien a présenté son geste comme une avancée vers la solution de deux Etats. Ce désengagement s'est toutefois opéré de façon entièrement unilatérale, en dehors de tout cadre global de négociation. L'enfermement de la bande de Gaza est une forme de punition collective à l'encontre de la population palestinienne et constitue ainsi une violation grave du droit international humanitaire. Israël, qui s'est « désengagé » de la bande de Gaza en 2005 tout en conservant un contrôle effectif sur le territoire, a une obligation légale en tant que puissance occupante de s'assurer du bien être de la population palestinienne. Le respect de cette obligation ne doit pas dépendre d'impératifs politiques. Dans un entretien avec le quotidien Haaretz en 2004, un proche conseiller d'Ariel Sharon, Dov Weisglass, expliquait les raisons du désengagement israélien : « La signification du plan de désengagement est le gel du processus de paix [...] Il fournit la quantité de formol nécessaire pour qu'il n'y ait pas de processus politique avec les Palestiniens ».

3. « Le Hamas a violé le cessez-le-feu et porte donc toute la responsabilité de la situation ».

Israël et le Hamas ont conclu un accord de trêve d'une durée de 6 mois le 19 juin 2008 (selon cet accord, Israël devait rouvrir progressivement les points de passage de et vers la bande de Gaza en échange d'un arrêt des tirs de roquettes). Le nombre de ces tirs a diminué de 96% entre Juillet et Novembre 2008. Le blocus israélien s'est lui poursuivi et a empiré. En août 2008, selon le Bureau de Coordination des Affaires Humanitaires des Nations unies, le niveau des importations avait chuté de 30% par rapport au mois précédent. En octobre, le nombre de chargements de camions autorisés dans la bande de Gaza était 30% inférieur au mois de septembre. Aucune exportation n'a été autorisée, et ce depuis Février 2008. La circulation des personnes a été quasi inexistante. Les deux

passages principaux (Rafah et Erez) de et vers la bande de Gaza depuis l'Egypte et Israël sont demeurés fermés, et ce depuis le 9 juin 2007. Le 5 novembre 2008, 6 semaines avant la fin de la trêve, l'armée israélienne a lancé une attaque visant à neutraliser des tunnels entre l'Egypte et la bande de Gaza tuant 15 membres du Hamas, entraînant une série de tirs de roquettes.

4. « Israël n'a fait que viser les combattants et infrastructures du Hamas et non le peuple palestinien ».

L'offensive israélienne a visé tous les secteurs de la bande de Gaza : commissariats de police, bâtiments résidentiels, ateliers, serres, puits d'eau et pompes, bâtiments administratifs, hôpitaux, ambulances, écoles, mosquées...qui ne constituaient pas des objectifs militaires. Les attaques israéliennes ont visé plus que l'infrastructure du Hamas :



Ambulance du Croissant rouge dans la quartier de Tel al-Hawa – Ville de Gaza (Al Haq)

Réponse au discours officiel israélien

Violation du principe de proportionnalité : Le 27 décembre, Israël informait le Conseil de sécurité des Nations unies que son attaque dans la bande de Gaza constituait une réaction aux tirs de roquettes et qu'il agissait ainsi « conformément au droit de se défendre que reconnaît à tout État l'article 51 de la Charte des Nations Unies ». En se réclamant de la légitime défense, Israël se plaçait dans l'obligation de respecter le principe de proportionnalité, qui en constitue une condition inhérente. Au titre de la légitime défense, l'attaque israélienne, en raison de la violence et l'amplitude de l'attaque, se situe clairement en dehors de toute proportionnalité. Ensuite au regard du droit international humanitaire, comme le Comité international de la Croix rouge le précise : « Sont interdites les attaques dont on peut attendre qu'elles causent incidemment, à la population civile, et aux biens civils, des pertes et des dommages excessifs par rapport à l'avantage militaire concret et direct attendu ». Ce principe vaut pour toutes les parties. Au vu du nombre de victimes civiles, le principe de proportionnalité n'a pas été pris en compte pendant l'attaque israélienne.

Violation du principe de précaution : Au vu de la densité de la population dans la bande de Gaza, une attaque militaire avait toutes les probabilités d'avoir de graves conséquences. Dans ces circonstances il était de la responsabilité d'Israël, au regard du droit inter-



Bureau de l'ONG palestinienne PARC dans la bande de Gaza

national humanitaire, de prendre toutes les précautions nécessaires pour ne pas toucher la population civile, qui en outre ne pouvait pas fuir à l'extérieur de la bande de Gaza. Violation du principe de distinction : Ce principe commande de différencier les personnes civiles des combattants ainsi que les biens civils des objectifs militaires. La Cour suprême israélienne a elle-même reconnu, dans le cas des « attaques ciblées », que l'approvisionnement de « terroristes » en moyens logistiques ou nourriture ne pouvait justifier une attaque directe. Dans le cas où le Hamas a effectivement utilisé la population civile comme bouclier, ce que le droit condamne, le principe de distinction entre combattants et civils demeure.

5. « Le Hamas est une organisation terroriste qui refuse de reconnaitre Israël ou les accords passés par l'OLP avec Israël. Il n'est pas un interlocuteur possible, contrairement à l'Autorité palestinienne».

Si certaines positions et actions du Hamas peuvent susciter des critiques légitimes, il est un mouvement ancré dans la société palestinienne. Alors qu'il avait refusé les accords d'Oslo et toutes les institutions qui lui étaient liées, le Hamas a accepté de participer aux élections de janvier 2006, dont il est sorti vainqueur. La délégation d'observateurs de l'Assemblée nationale française avait salué « le déroulement libre et sincère de cette élection, sa bonne organisation matérielle et le caractère significatif des résultats proclamés ». Devant l'Assemblée nationale, le 14 janvier 2009, Jean François Legrain a décrit les raisons qui ont poussé la population palestinienne à choisir le Hamas : « la lutte contre la corruption, l'anarchie et le chaos sécuritaire pour lui épargner la guerre civile à travers la construction d'institutions « saines » [...] et la réaffirmation ferme des revendications de libération nationale ». Jean François Legrain souligne un contresens à propos du Hamas qui consiste à en faire « un mouvement nationaliste au discours religieux quand il s'agit fondamentalement d'un mouvement de resocialisation religieuse, certes doté d'un agenda politique ». Une fois arrivé au pouvoir, comme beaucoup de partis, le Hamas a commencé à évoluer pour s'orienter vers une position plus pragmatique. « Le Hamas n'est plus le mouvement révolutionnaire et religieux que l'on veut bien décrire [...] le sentiment que j'ai eu est qu'il se situe désormais dans le cadre d'une négociation avec Israël » a conclu M. Jean François

Poncet dans le journal Le Monde du 2 février, à l'issue d'une mission sénatoriale en janvier 2009. Il ajoute : « Certes, il ne se propose pas de reconnaître Israël. Mais le fait d'entrer dans une négociation serait difficile à comprendre s'il n'implique pas de reconnaître le partenaire avec lequel on parle ». A deux reprises, la possibilité d'une évolution du Hamas, qu'aurait rendu nécessaire l'exercice du pouvoir, a été empêchée : par la non reconnaissance, d'Israël et de la communauté internationale, de son gouvernement formé en février 2006 et par le rejet du gouvernement d'union nationale palestinien de février 2007.

De Jimmy Carter à James Baker ou l'ancien diplomate français Yves Aubin de La Messuzière, la nécessité d'un dialogue politique avec le Hamas est de plus en plus clairement affirmée. La position officielle française, et celle de plusieurs pays européens, commence aussi à évoluer. Le porte parole du ministère des Affaires



Bâtiment de l'ONU dans la bande de Gaza (Al Haq)

étrangères affirmait : « nous serons prêts à travailler avec le gouvernement d'union nationale dans son ensemble dès lors qu'il s'engagerait dans le respect des principes du processus de paix ». L'Union européenne soutient officiellement « la réconciliation inter palestinienne derrière le président Mahmoud Abbas, qui est la clé de la paix ». Le Vice président de la Commission des Affaires étrangères du Sénat, M. Poncet, insiste sur cet impératif d'union, mais qui ne se fera pas sans le Hamas : on parle de rassembler les Palestiniens dans un gouvernement d'union nationale, qui est incontournable si on veut qu'un accord de paix tienne. Nous avons pris l'engagement de négocier avec ce gouvernement d'union nationale, or dans ce gouvernement il y aura le Hamas. Ils sont des acteurs de fait ». La position israélienne qui consiste à refuser de voir dans le Hamas un interlocuteur, bien que représentant élu des Palestiniens, est identique à celle qui prévalait vis-à-vis des dirigeants palestiniens, dont Yasser Arafat en 2001, Ariel Sharon le qualifiant d'« insignifiant ». Pendant 20 ans, Israël et les Etats-Unis ont refusé de dialoguer avec l'OLP, accusée de terrorisme et de ne pas reconnaître l'Etat israélien. Alain Gresh rappelle à ce sujet que « les accords d'Oslo ont été signés avant que la charte de l'OLP n'ait été officiellement abrogée par le Conseil national palestinien ».

6. « L'opération Plomb durci a atteint ses objectifs et même au-delà ».

Les conséquences politiques de l'attaque sont désastreuses. Si le Hamas est affaibli militairement, il reste un acteur politique incontournable, dont l'audience au sein de la population palestinienne va probablement croître encore. L'attaque israélienne a affaibli Mahmoud Abbas et discrédité l'Autorité palestinienne. A nouveau Israël est dans une position où il n'a plus, par sa propre action, d'interlocuteur palestinien crédible. Enfin en termes d'image, l'attaque israélienne a été un échec. Ari Shavit, un des principaux éditorialistes du quotidien « Haaretz » et fervent défenseur de cette « guerre juste » écrivait : « Le niveau de pression que les Forces de Défense d'Israël ont exercé sur Gaza a peut-être coincé le Hamas, mais il détruit Israël. Il détruit son âme et son image. Il a détruit Israël sur les écrans de télévision du monde entier, il l'a détruit dans les salles à manger de la communauté internationale... ».

Les Palestiniens d'Israël, autres victimes de la guerre à Gaza

Comme lors de la guerre déclenchée par Israël en juin 2006 Mossawa, une ONG qui se mobilise pour l'égalité des droits contre le Liban, la minorité palestinienne d'Israël a été la entre Palestiniens et Juifs israéliens, décrit les émeutes à Saint victime « collatérale » de l'attaque contre la bande de Gaza.

Première manifestation de cette hostilité à l'égard des Palestiniens d'Israël, deux de leurs partis, le Rassemblement national démocratique (trois députés dans le Parlement sortant) et le Mouvement arabe pour le changement (quatre députés), ont été interdits, le 12 janvier dernier, par la commission électorale israélienne de participer aux élections législatives. Le motif officiel était que ces deux partis ne reconnaissent pas le droit à l'existence d'Israël en tant qu'Etat juif. La Cour suprême israélienne a invalidé cette décision, toutefois hautement révélatrice. Au cœur de l'attaque israélienne, Tsipi Livni expliquait qu'une fois l'Etat palestinien créé « nous pourrons dire aux citoyens palestiniens d'Israël, ceux que nous appelons les Arabes d'Israël: la solution à vos aspirations nationales se trouve ailleurs ». Cette déclaration rejoint, en des termes plus posés, le projet du parti d'extrême droite et membre de l'ancienne coalition gouvernementale, Israel Beiteinu (Israël notre maison) qui appelle ouvertement au transfert des 1,3 millions de Palestiniens d'Israël vers les Territoires palestiniens ainsi qu'à un échange territorial avec l'Autorité palestinienne dans le but de créer « deux États ethniquement homogènes ». Dans Le Monde du 2 janvier, l'historien israélien Benny Morris réactualisait la théorie de la « cinquième colonne » : « le quatrième facteur de risque qui menace l'existence d'Israël est interne : il s'agit de la minorité arabe qui vit dans le pays [...] si les tendances se confirment les Arabes pourraient constituer la majorité de la population israélienne à l'horizon de 2040 ou 2050 ».

La guerre dans la bande de Gaza a été le catalyseur d'un malaise profond dans la société israélienne, qui s'est violement exprimé dans la ville de St Jean d'Acre dans la nuit du 8 au 9 octobre 2008. Plusieurs Juifs israéliens ont attaqué un Palestinien qui circulait le jour de Yom Kippour, déclenchant plusieurs jours d'émeutes. Pour Fadi Shbeita, directeur de l'ONG israélienne Sadaka Reut (« Amitié » en arabe et hébreu), l'origine directe de ces violences est à chercher dans l'apparition au sein des villes mixtes d'Israël de groupes religieux radicaux juifs, dont certains proviennent des anciennes colonies israéliennes de la bande de Gaza. Mais ce qui s'est passé à St Jean D'Acre rappelle selon Fadi Shbeita les émeutes de 2000 en Israël « 8 ans plus tard, la réalité politique est la même [...] A Jaffa, Ramle ou Lod (des villes avec une forte population mixte), les relations entre Palestiniens et Juifs israéliens continuent à s'envenimer tandis que les inégalités entre les deux restent toujours aussi fortes ».

Le journaliste Joseph Algazy décrit « une ligne de démarcation virtuelle » entre Palestiniens et Juifs israéliens dans Saint Jean d'Acre, « une ville pauvre » dans laquelle « la situation des 28% d'habitants arabes estpire encore

Jean d'Acre comme « le révélateur d'un manque fondamental de progrès dans la lutte contre les discriminations directes ou indirectes qui touchent la minorité palestinienne, dans le logement, l'éducation et les services publics ». La minorité palestinienne, qui représente 20% de la population israélienne, est toutefois largement ignorée des politiques d'aide publique. 50% des familles palestiniennes et 60% des enfants palestiniens d'Israël vivent ainsi au dessous du seuil de pauvreté. Au cours de l'attaque israélienne de décembre, plusieurs membres d'ONG, syndicats ou partis politiques palestiniens en Israël ont été convoqués par les services de renseignement intérieurs israéliens. Le directeur de la plateforme des ONG et associations palestiniennes en Israël, Ameer Makhoul, a été interrogé pour son rôle dans l'organisation de manifestations en solidarité avec la population de la bande de Gaza. Dans la ville de Sakhnine en Israël, une manifestation avait rassemblé 50 000 personnes, majoritairement des Palestiniens. A Tel Aviv, 8 000 personnes avaient manifesté contre l'attaque israélienne. Même si elle est largement ignorée, la situation de la minorité palestinienne d'Israël constitue une des clés du conflit israélo-palestinien. Pour Mossawa, « le statut de cette population, ses relations avec la majorité juive, son traitement par le gouvernement israélien, sont des questions centrales pour la paix et la stabilité en Israël et tout le Proche-Orient. » Il faut espérer que ce message sera entendu par le nouveau gouvernement israélien.

1. En octobre 2000, 13 Palestiniens d'Israël qui manifestaient en solidarité avec la population des territoires occupés avaient été tués par la police israélienne.

Elections israéliennes : la victoire de la force

Les élections israéliennes ont abouti à trois résultats : l'ancrage de la formation d'extrême droite *Israel Beitenou* dans le paysage politique israélien et l'effondrement du parti travailliste. Mais surtout ces élections auront été le révélateur du raidissement et de la crispation de la société israélienne. Proche de l'organisation Shalom Arshav (Peace Now), Zeev Sternhel reconnait que la société israélienne refoule les problèmes politiques pour les placer sur un plan sécuritaire » et donne ainsi, sans questionnement, toute liberté à son armée pour régler ces problèmes. « Nous vivons dans un bunker, une sorte de villa au milieu de la jungle cernée par les barbares. Et si vous m'attaquez, je deviens fou, je vais utiliser la force massive, la brutalité pour me défendre » remarque Menachem Klein, professeur de sciences politiques et un des participants aux Accords de Genève. Il voit dans la montée d'Avigdor Liebermann la victoire « du racisme et du colonialisme. Et d'ajouter : « Nous refusons de sortir du bunker ».

Directeur de publication : Bernard Ravenel

PLATEFORME DES ONG FRANÇAISES POUR LA PALESTINE

14, passage Dubail - 75010 Paris - Tél : 33 1 40 36 41 46

Comité de rédaction : Maxime Guimberteau, Bernard Ravenel, AFPS, CCFD, Cedetim, Cimade, Gref, LDH. E-mail: pfpalest@club-internet.fr - www.plateforme-palestine.org

La Plateforme des ONG françaises pour la Palestine, créée en 1993, est un regroupement de 40 organisations de solidarité internationale engagées en faveur d'une paix juste et durable entre les peuples palestinien et israélien. La Plateforme œuvre en ce sens en soutenant les revendications de ses partenaires palestiniens et israéliens. Le bulletin de la Plateforme est réalisé grâce au soutien du Ministère des Affaires étrangères et du Secours Catholique-Caritas France.

MEMBRES: AITEC, AFPS (Association France-Palestine solidarité), Association des villes françaises jumelées avec des camps de réfugiés palestiniens, CCFD (Comité catholique contre la faim et pour le développement), CBSP (Comité de Bienfaisance et de Secours aux Palestiniens, Cedetim (Centre d'études et d'initiatives de solidarité internationale), CEMEA (Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active), CICUP (Collectif interuniversitaire pour la coopération avec les universités palestiniennes), CIMADE, Comité Gaza Jérusalem Méditerranée, CVPR-PO (Comité de vigilance pour une paix réelle au Proche-Orient), Enfants du Monde-Droits de l'Homme, Enfants Réfugiés du Monde, Fédération Artisans du Monde, Génération Palestine, FSGT, GREF (Groupement des retraités éducateurs sans frontières), Ligue des Droits de l'Homme, le Mouvement de la Paix, MRAP, Palestine 33, Pax Christi, Secours Catholique-Caritas France, Terre des Hommes France, UJFP (Union juive française pour la Paix). MEMBRES OBSERVATEURS: ACAT (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture), Afran Saurel, Agir ensemble pour les droits de l'Homme, Amnesty International, Association « P our Jérusalem », Collectif judéo-arabe et citoyen pour la paix— Strasbourg, Coordination Sud, CRID, Francas, GAIC (Groupe d'amittés islamo-chrétienne), Handicap International, Médecins du Monde, MIR (Mouvement International de la Réconciliation), RITIMO, SIDI (Solidarité internationale pour le développement et l'investissement), Tiens voilà encore autre chose